



DELIBERATION
N° CM 43/073/2025

DÉLIBÉRATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 23 septembre 2025 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 17 septembre 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAIN, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoint au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Mme Valérie RICHETIN
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Olivier MALECAMP qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Patrick BONNEMYE qui donne procuration à M. Thierry FAVOCCIA, M. Nicolas PIOT qui donne procuration à M. Nicolas FOUQUE, M. Ludovic GOURDY qui donne procuration à Mme Adeline CLOGENSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Adeline CLOGENSON

- **Tarification des prestations de services – Année scolaire 2025/2026 – École Claudine Hermann – Ajout**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Ollainville n°42/059/2025 du 26 juin 2025, fixant les tarifs des prestations de services pour l'année scolaire 2025/2026,

Considérant que l'école Claudine Hermann accueille 4 classes de l'école de la Roche en raison des travaux d'extension et de réhabilitation de ce bâtiment qui ont débuté au cours de l'été 2024,

Considérant que les enfants scolarisés dans cet établissement fréquentent les accueils périscolaires,

Considérant que les tarifs de la garderie du soir sur l'école Claudine Hermann sont différents des autres écoles,

Considérant que les tarifs spécifiques de la garderie du soir sur l'école Claudine Hermann n'ont pas été fixés dans la délibération n°42/059/2025 du 26 juin 2025,

Considérant l'avis de la Commission « Éducation, temps de l'enfant et politique de la ville »,
5 juin 2025, à savoir le maintien des tarifs des prestations de services appliqués au titre de l'année
2024/2025, pour la prochaine année scolaire 2025/2026,

Entendu l'exposé de Madame Muriel CHEVRON, Adjointe au Maire, qui propose d'ajouter la
tarification de la garderie du soir spécifique à l'école Claudine Hermann, comme suit :

Tranches		Garderie du soir Jusqu'à 19h	
		Coût réel : 5.24 €	
		€	%
1	QF1 <= 329,99	1.47 €	28%
2	330 <= QF2 < 529,99	1.68 €	32%
3	530 <= QF3 < 699,99	2.00 €	38%
4	700 <= QF4 < 899,99	2.25 €	43%
5	900 <= QF5 < 1099,99	2.57 €	49%
6	1100 <= QF6 < 1379,99	2.72 €	52%
7	1380 <= QF7 < 1699,99	2.72 €	52%
8	1700 <= QF8 < 1999,99	2.77 €	53%
9	2000 <= QF9 < 2499,99	2.82 €	54%
10	QF 10 >= 2500	2.82 €	54%
EXTERIEURS		5.24 €	100%

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Adopte** les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2025/2026 pour la garderie du soir sur l'école Claudine Hermann.

- **Prend acte** que les familles extérieures supporteront les coûts réels des services.

- **Précise** que les familles dont le ou les enfants(s) sont en garde alternées, dont un des deux parents est domicilié sur Ollainville, seront tous les deux facturés selon leurs quotients familiaux respectifs.

Le 24 septembre 2025

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire


